

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil communautaire du 23 Mai 2024
 Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 44 / Présents : 39 / Procurations : 5

Pour la délibération 2024-062, M. TRIFFAUT est sorti de la Salle, il n'a donc pas pris part au vote.

N° du délibéré	Objet	Vote
2024-054	Installation des délégués communautaires de la commune de Saint-Mars-La-Brière	Prend acte
2024-055	Installation d'un membre en qualité de Conseiller Communautaire suppléant pour Nuillé-Le-Jalais	Prend acte
2024-056	Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 11 avril 2024	Adopté à l'unanimité
2024-057a	Modification composition de la Commission Développement Économique	Adopté à l'unanimité
2024-057bis	Modification composition Comité du Syndicat Pays du Perche Sarthois	Adopté à l'unanimité
2024-058	Rapport d'activité 2023 du SMGV	Adopté à l'unanimité
2024-059	Vente de trois (3) terrains à la commune Bouloire	Adopté à l'unanimité
2024-060	Modification des tarifs EMC	Adopté à l'unanimité
2024-061	Déclaration de projet n°1 - Clinique vétérinaire	Adopté à l'unanimité
2024-062	Convention d'Investissements Durables	Adopté à l'unanimité
2024-063	Décisions prises par le Président	Prend acte

Montfort le Gesnois, le 31 mai 2024

Le Président,
André PIGNÉ

